

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-seizième session**

Bangkok, 21 mai 2020

Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives à la gestion : rapport sur les activités d'évaluation menées par la Commission au cours de l'exercice biennal 2018-2019 et résultats de l'évaluation ou de l'examen de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, du Centre pour la mécanisation agricole durable et du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

Rapport sur l'examen de la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en application de la résolution 71/11**Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document est soumis en application du paragraphe 6 de la résolution 71/11 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dans laquelle elle a décidé d'évaluer, à sa soixante-seizième session, le fonctionnement du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, sur la base des résultats d'un examen général indépendant, et de se prononcer sur la poursuite des activités du Centre en tant qu'institution régionale de la CESAP par la suite. Le présent document donne un aperçu de l'examen général indépendant du Centre, qui a été réalisé par une consultante externe. Lors de sa quatrième session, tenue au Pakistan en février 2020, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations adressées au secrétariat. On trouvera également dans ce document la réponse de l'administration et une description des mesures à prendre par le secrétariat pour donner suite aux recommandations issues de l'examen.

La Commission souhaitera peut-être examiner les recommandations concernant le maintien en fonctionnement du Centre en tant qu'institution régionale de la Commission.

* ESCAP/76/L.1/Rev.1.

I. Contexte

1. Dans sa résolution 71/11, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a décidé d'évaluer le fonctionnement du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes à sa soixante-seizième session et de se prononcer sur la poursuite de ses activités en tant qu'institution régionale de la CESAP par la suite. Conformément à cette décision, le secrétariat a fait réaliser un examen général indépendant du Centre, qui a eu lieu entre octobre 2019 et février 2020, afin de faciliter l'évaluation du fonctionnement du Centre par la Commission.

2. La consultante chargée de l'examen en a présenté les principales conclusions et recommandations aux membres du Conseil d'administration du Centre lors de sa quatrième session, qui s'est tenue à Islamabad le 20 février 2020. Le Conseil d'administration a approuvé les recommandations adressées au secrétariat (recommandations 1 à 7 présentées au paragraphe 13 ci-dessous). Les conclusions et recommandations de l'examen sont extraites du texte intégral du rapport¹ et incluses dans le présent document à des fins d'examen par la Commission. On trouvera également dans ce document la réponse de l'administration et une description des mesures à prendre par le secrétariat pour donner suite aux recommandations issues de l'examen.

II. Objectif et méthode

3. L'examen avait pour but d'aider la Commission à évaluer la pertinence quant au fond et la viabilité financière du Centre et de proposer des recommandations à l'administration de la CESAP et à la Commission sur la manière de progresser en ce sens, en particulier dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; il visait également à orienter davantage les activités du Centre vers des objectifs précis et à en améliorer le fonctionnement.

4. L'examen a été effectué conformément aux normes, règles et procédures d'évaluation énoncées dans un document de la CESAP sur les politiques et directives relatives au suivi et à l'évaluation² afin de garantir son caractère indépendant et objectif ainsi que son haut degré de qualité. Il a été mené d'octobre 2019 à février 2020 par M^{me} Madhavi Malalgoda Ariyabandu, une experte confirmée dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe ayant une connaissance et une expérience approfondies de la région Asie-Pacifique.

5. L'examen comprenait une étude documentaire de la documentation pertinente ; des consultations avec des hauts fonctionnaires et des acteurs dans le pays hôte, et des consultations avec les membres du Conseil d'administration et les États membres participants, ainsi qu'avec les correspondants nationaux pour le suivi du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) relevant des pays membres du Conseil d'administration. La consultante a également sollicité les avis des centres nationaux, régionaux et mondiaux ayant un rôle à jouer dans le cadre de la stratégie de partenariats du Centre. La consultante chargée de l'examen a effectué une mission à Bangkok en octobre 2019 et, en décembre 2019, elle s'est rendue en mission à Téhéran, où elle a consulté des responsables de l'Organisation du plan et du budget, du Ministère des affaires étrangères et de l'Organisation météorologique iranienne.

¹ Pour consulter le rapport complet sur l'évaluation, voir ESCAP/76/INF/4.

² Voir www.unescap.org/sites/default/files/ESCAPME2017.pdf.

III. Conclusions et recommandations

6. Orientées vers l'action, les conclusions et les recommandations issues de l'examen ont mis en avant l'utilité du Centre et de son travail dans la région Asie-Pacifique. Le mandat du Centre reste pertinent, et son rôle a été réaffirmé dans le contexte du Programme 2030 et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Malgré certaines limitations d'ordre administratif, en cinq ans d'existence le Centre a beaucoup accompli dans le cadre de chacun des trois piliers thématiques de son programme de travail. Les États membres consultés dans le cadre de l'examen ont indiqué que le Centre avait mis en route plusieurs initiatives importantes pour faire progresser la coopération régionale et Sud-Sud en matière de gestion de l'information sur les catastrophes dans le cadre de son mandat intergouvernemental.

7. Au niveau opérationnel, le Centre a facilité l'élaboration de cadres analytiques et de stratégies de réduction des risques et de renforcement de la résilience ; il a également mobilisé des compétences et des réseaux pour répondre aux besoins critiques ponctuels des gouvernements en matière de gestion des risques de catastrophe, se positionnant ainsi comme une organisation pourvoyeuse de ressources fonctionnelles dans ce domaine. Conscients de la complexité de la situation actuelle de vulnérabilité face aux catastrophes et du contexte politique dans la région Asie-Pacifique, les gouvernements et les acteurs consultés dans le cadre de l'examen ont indiqué que le Centre occupait une position stratégique au sein de la CESAP pour faciliter le dialogue et le consensus entre les pays s'agissant des questions liées à la gestion des risques de catastrophe transfrontières.

8. Le Centre est devenu une structure capable de répondre aux besoins non satisfaits en matière de gestion de l'information sur les catastrophes dans la région Asie-Pacifique, dans la mesure où il est doté d'une orientation stratégique et d'un ciblage programmatique bien définis, le tout assorti d'un mécanisme de gouvernance solide. Certaines des insuffisances constatées sur le plan des résultats et de l'exécution des activités sont attribuées au fait que le Centre en est encore en phase de lancement. Néanmoins, à la lumière de ces réalisations, le Centre est en bonne posture pour aller de l'avant en tant qu'institution régionale de la CESAP.

9. Le contexte géopolitique actuel du pays hôte n'est pas sans incidences sur les activités du Centre. Les représentant(e)s des États membres et des divers acteurs concernés ont indiqué qu'il faudrait veiller à définir les résultats escomptés et les mécanismes prévus pour les atteindre dans le programme de travail pour la prochaine période. On a fait valoir que l'implantation du Centre à Téhéran et son développement progressif, en dépit des contraintes liées au contexte géopolitique, étaient une réalisation majeure pour la région.

10. Lors de l'examen, le pays hôte a réaffirmé son intention de prendre en charge les coûts liés au fonctionnement du Centre pendant une durée de cinq ans, comme prévu dans la résolution qui l'a institué³. En outre, d'importantes contributions en espèces et en nature ont été apportées au cours de la période couverte par l'examen. Toutefois, il est nécessaire de disposer de sources de financement diversifiées dans un souci d'efficacité accrue et de durabilité à moyen et long terme.

³ La résolution 71/11 de la Commission portant création du Centre précisait que son financement serait assuré par des contributions volontaires du pays hôte, jusqu'à hauteur de 50 millions de dollars durant les cinq premières années de son fonctionnement.

11. Ces conclusions sont étayées par les informations qui ressortent de l'étude documentaire globale de la documentation pertinente, des consultations et des entretiens organisés avec des interlocuteurs clefs parmi les représentant(e)s des États membres, du personnel du secrétariat et des organisations nationales, régionales et internationales concernées. Ces conclusions vont également dans le sens des déclarations et recommandations formulées lors des trois sessions du Conseil d'administration tenues entre 2016 et 2018.

12. Le secrétariat s'est félicité du fait que les États membres, le pays hôte et les autres partenaires de développement aient pleinement coopéré avec la consultante chargée de l'examen, comme en témoigne leur participation à des discussions et à des entretiens constructifs, ainsi que l'apport d'informations nécessaires pour approfondir les questions soulevées. Sur la base des résultats et des conclusions de l'examen, une recommandation a été adressée à la Commission et sept l'ont été au secrétariat, dans le but d'améliorer les activités du Centre, de consolider sa pertinence, d'accroître son efficacité et son efficience et d'asseoir sa pérennité.

13. Les paragraphes suivants reprennent des extraits du rapport issu de l'examen et décrivent les mesures prises par le secrétariat pour donner suite aux recommandations qui y figurent.

Recommandations à l'intention de la Commission

Le mandat du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en tant qu'institution régionale de la Commission doit être prorogé. Le mandat du Centre a gagné en pertinence. Jusqu'à présent, le fonctionnement global du Centre, évalué sur la base de critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité, est satisfaisant, ce qui indique qu'il a de fortes chances de contribuer à la réduction des risques de catastrophe en fournissant des services de gestion de l'information dans la région Asie-Pacifique. Le maintien du Centre en tant qu'institution régionale de la Commission est justifié.

14. En ce qui concerne la recommandation ci-dessus, la CESAP se réjouit que le bilan du Centre soit globalement satisfaisant et qu'il ait un fort potentiel pour contribuer à la réduction des risques de catastrophe par la gestion de l'information dans la région Asie-Pacifique. A cet égard, elle souhaitera peut-être envisager le maintien en fonctionnement du Centre en tant qu'institution régionale de la Commission.

Recommandations à l'intention du secrétariat de la CESAP

Recommandation 1 : Le secrétariat devrait élaborer un nouveau programme de travail stratégique pluriannuel qui tienne compte des besoins prioritaires des pays compte tenu de l'évolution du contexte et des tendances en matière de gestion de l'information sur les catastrophes dans la région.

15. En ce qui concerne la recommandation 1, la CESAP élaborera un programme de travail stratégique pluriannuel axé sur les résultats pour la prochaine phase des travaux du Centre, en tenant compte des conclusions de l'examen en ce qui concerne les produits et activités prioritaires. Le programme de travail stratégique sera élaboré conformément aux objectifs et fonctions définis dans les statuts du Centre et sera soumis au Conseil d'administration afin qu'il l'approuve à sa cinquième session.

Recommandation 2 : Une stratégie en matière de partenariats et un document d'orientation devraient être présentés dans le nouveau programme de travail stratégique qui doit être approuvé par le Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, afin de déterminer quels produits et services de niche sont susceptibles de correspondre au mieux aux besoins actuels et futurs des États membres.

16. En ce qui concerne la recommandation 2, la CESAP élaborera une stratégie en matière de partenariats dans le cadre du programme de travail stratégique pluriannuel pour la prochaine phase des travaux du Centre. Le secrétariat a souscrit à la conclusion de l'examen selon laquelle des partenariats solides sont essentiels pour améliorer l'efficacité et l'efficience. Cette stratégie visera à raffermir les partenariats existants et à forger de nouveaux partenariats avec des entités des Nations Unies et d'autres organisations de développement mondiales ou régionales, ainsi qu'avec des établissements universitaires et des centres de recherche nationaux et internationaux.

Recommandation 3 : En plus du nouveau programme de travail stratégique pluriannuel, le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes devrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie de collecte de fonds pour diversifier les sources de financement en vue d'accroître l'utilité et la valeur de ses activités pour les États membres aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030.

17. En ce qui concerne la recommandation 3, la CESAP élaborera une stratégie de mobilisation des ressources pour le Centre, conformément à la stratégie globale de mobilisation des ressources de la CESAP et aux exigences programmatiques du programme de travail stratégique pluriannuel du Centre, en vue de son adoption à la prochaine session du Conseil d'administration, qui se tiendra en 2021.

Recommandation 4 : Des efforts devraient être faits pour intégrer davantage les fonctions et les services assurés par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes aux programmes et activités de la CESAP dans les domaines pertinents.

18. En ce qui concerne la recommandation 4, la CESAP estime qu'il serait très utile de mieux intégrer les travaux du Centre avec ceux des divisions organiques et des autres institutions régionales de la CESAP. À cet égard, elle a publié une note d'orientation et mis en place des mécanismes pour promouvoir une vision et une stratégie unifiées et cohérentes grâce à une coopération et une coordination plus efficaces entre ses divisions organiques, ses bureaux sous-régionaux et ses institutions régionales. Le secrétariat continuera de renforcer les synergies existantes afin d'améliorer l'efficacité des fonctions administratives et d'assurer une meilleure adéquation entre les fonctions et services du Centre, d'une part, et les produits politiques et techniques du secrétariat en rapport avec les objectifs de développement durable, de l'autre. Ces produits sont élaborés par ses divisions organiques et examinés lors des réunions intergouvernementales et des réunions des organes subsidiaires de la CESAP, tels que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et le Comité de la réduction des risques de catastrophe.

Recommandation 5 : Le secrétariat devrait fournir des produits et entreprendre des activités qui témoignent de la valeur ajoutée, de l'impact, de l'utilité et de la visibilité du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, en mettant davantage l'accent sur les produits et activités qui répondent aux besoins actuels et à moyen terme des États membres en matière d'information sur les catastrophes.

19. En ce qui concerne la recommandation 5, la CESAP a fait réaliser une étude approfondie visant à évaluer la situation initiale, la demande et les lacunes en matière de données dans le contexte de la réduction des risques de catastrophe dans les pays à haut risque de l'Asie du Nord, de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest qui disposent de faibles capacités. Cette étude servira de base à l'élaboration des services liés au répertoire d'information et de savoir, ainsi qu'à la mise au point des programmes de développement des capacités que proposera le Centre. L'évaluation de la situation initiale et l'étude de cadrage régionales visent à cerner au mieux les besoins des pays membres en matière d'information sur les catastrophes et à mieux comprendre l'offre et la demande dans ce domaine afin d'utiliser ces informations pour faciliter la sélection des activités, l'idée étant qu'elles répondent aux besoins exprimés par les États membres dans le cadre des sessions du Conseil d'administration, de réunions d'experts et d'autres mécanismes consultatifs thématiques.

Recommandation 6 : Les modèles d'activité et des programmes du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes devraient être conçus en tenant compte du contexte géopolitique du pays hôte, afin de déterminer la meilleure façon de tirer parti de l'appui technique que peuvent apporter les divisions de la CESAP à Bangkok mais aussi d'autres centres de ressources situés ailleurs.

20. En ce qui concerne la recommandation 6, liée à la mise en œuvre de la recommandation 2 sur la stratégie en matière de partenariats et à la recommandation 4 sur l'intégration plus poussée des fonctions du Centre avec celles du secrétariat à Bangkok et d'autres institutions régionales, la CESAP étudiera les options recommandées, en tenant compte de l'évolution du contexte géopolitique régional et mondial.

Recommandation 7 : Il faudrait réexaminer et revoir l'approche, les produits et les activités en matière de renforcement des capacités afin de répondre véritablement aux besoins des États membres en la matière, face aux résultats mitigés obtenus dans ce domaine.

21. En ce qui concerne la recommandation 7, et conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa quatrième session, le Centre privilégiera une approche multirisque globale dans son programme de renforcement des capacités. L'évaluation de la situation initiale et l'étude de cadrage régionales mentionnées dans la recommandation 5 permettront de préciser davantage les aspects programmatiques des travaux du Centre dans ce domaine, pour qu'ils cadrent avec les besoins des États membres exprimés lors des sessions du Conseil d'administration et des réunions d'experts et par le biais d'autres mécanismes consultatifs thématiques.